



L'an deux mille vingt-quatre le 13 du mois de juin s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné à 18 heures 30, à Velaine Sous Amance, après convocation légale du 6 juin, sous la présidence de monsieur Claude THOMAS.

Présents : M. RENKES David – Monsieur LAPOINTE Denis - Monsieur SALVE Olivier – M. BECCHETTI Daniel
M. RAKOTONDRAMANITRA Haja – M. GRANDADAM Daniel – M. VOINSON Philippe – Mme FRANCOIS Valérie
M. FAUCHEUR Dominique – Mme MARANDE Carole - M. HOLZER Alain – M. WARION Jacques - Mme SCHEFFLER
Véronique – M. FEGER Serge - M. GUEZET Philippe – Mme CHERY Chantal – Mme RUSTOM Lina –M. DELATTE Hubert
Mme CLEMENT Paulette – M. GAY Gérard – M. THOMAS Claude – Mme KLINGELSCHMITT Agnès – M. FAGOT
REVURAT Yannick – Mme LORETTE Delphine – Mme BONNEAU Sophie – M. L'HUILLIER Nicolas – M. BECKER Bernard
-

M. FRANCOIS Vincent – M. DIEDLER Franck – M. CHANE Alain – M. LE GUERNIGOU Nicolas – M. MOUGINET
Dominique

M. FRITSCH Jacques- M. BAUDOIN Cédric

Procurations : M. HENQUEL Patrick à M. MOUGINET Dominique – M. CERUTTI Alain à M. FRANCOIS Vincent –
M. THIRY Philippe à M. CHANE Alain – Mme MARCHAL Astrid à M. FEGER Serge – M. BARTHELEMY Philippe à
M. RAKOTONDRAMANITRA Haja – M. CAPS Antony à M. THOMAS Claude – Mme JELEN Nelly à M. LE GUERNIGOU
Nicolas -

Excusé(s) : M. MICHEL Olivier

Secrétaire de séance : M. GUEZET Philippe -

L'assemblée dénombrait : **40 votants**

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 55

Présents : 33

Pouvoirs : 7

Excusés :

Votants : 40

Date d'affichage : 18 juin 2024

SUFFRAGE EXPRIME :

Pour : 40

Contre

Absentions :

SCOLAIRE

21/06/2024

Construction d'un groupe scolaire sur la commune de Bouxières aux Chênes – Lot 4
Couverture zinguerie - approbation de l'avenant n°2

Claude THOMAS, président, rappelle le marché attribué et notifié le 04 mars 2024 pour la construction d'un groupe scolaire éco-responsable sur la commune de Bouxières aux Chênes, à l'entreprise CUNIN SAS CONTREXEVILLE, pour un montant de 109 020 € TTC.

Par courrier reçu le 06 mai 2024, l'attributaire a informé la Communauté de Communes du changement de dénomination sociale à compter du 18 avril 2024.

Désormais, la nouvelle dénomination de la société est « GROUPE MORLOT France ».

Le numéro de SIRET, l'adresse postale ainsi que le numéro de téléphone demeurent inchangés, ainsi que les conditions d'exécution du marché.

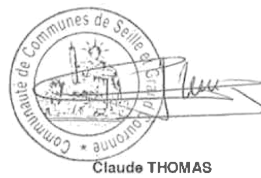
Les membres de la commission consultative MAPA réunie le 28 mai 2024 ont donné un avis favorable pour cet avenant

Il est demandé aux membres du conseil communautaire :

- d'approuver l'avenant n°2 du lot n°4,
- d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à l'avenant n°2 du lot n° 4.

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** l'avenant n°2 du marché de travaux pour la construction d'un groupe scolaire sur la commune de Bouxières aux Chênes – lot 4
- **Autorise** le Président à signer tous documents afférant à l'avenant n°4 présenté.



Claude THOMAS
2024.06.17 14:01:51 +0200
Ref:6708415-10050282-1-D
Signature numérique
le Président